



N° affaire : TL/M1700003V001/SCHAFFNER

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Nous soussignés,

demeurant :

agissant es qualité de propriétaires d'un immeuble à usage d'habitation principale situé

et atteint de désordres immobiliers d'origine minière,

attestons sur l'honneur n'avoir perçu aucune contribution de quelque nature que ce soit de la part de l'Etat, d'une administration, d'un organisme, d'une société minière exploitante ou d'un assureur, couvrant tout ou partie l'indemnité qui nous sera versée par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires, conformément aux dispositions de la Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 et de son décret d'application n° .2004-348 du 22 avril 2004.

Nous déclarons n'avoir engagé à ce jour aucune action en réparation devant les juridictions civiles ou administratives, et si tel était le cas, nous nous engageons à en informer immédiatement le Service des Risques Miniers du Fonds de Garantie, pour bénéficier du droit à indemnisation institué par les textes précités, et à le subroger dans nos droits à réparation ou à lui rembourser toute réparation correspondant à l'indemnité qui nous aura été versée par le Fonds, à l'issue de la procédure engagée à l'encontre du responsable des dégâts miniers.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures

Procédure : \_\_\_\_\_

Juridiction : \_\_\_\_\_

Etat de la procédure : \_\_\_\_\_

**Les signataires de la présente sont informés qu'une fausse attestation de leur part les exposerait à des sanctions pénales.**